



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN JUILLET 2023

À la fin juillet, 3'401 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 130 de plus que le mois précédent. Le taux de chômage en Valais est quant à lui resté stable à 1.9%.

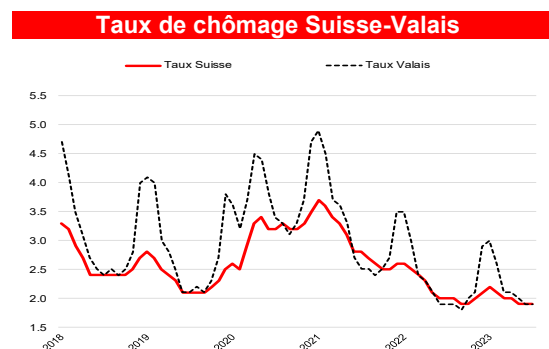
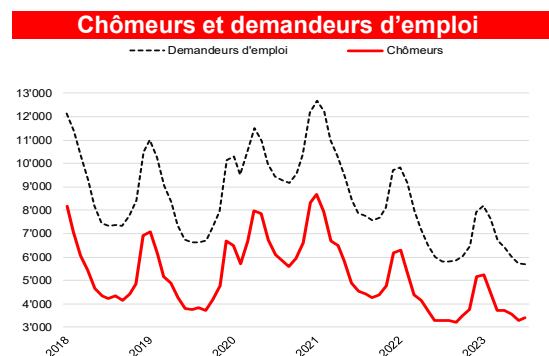
Les trois grandes régions du canton ont connu une très légère augmentation mensuelle du chômage de 0.1 point. En termes absolus, cela se traduit par 11 nouvelles inscriptions dans le Haut-Valais, 50 dans le Valais Central et 69 dans le Bas-Valais.

Nous observons également une légère hausse du nombre de chômeurs en variation annuelle. En effet, entre juillet 2022 et juillet 2023, nous dénombrons en Valais 108 chômeurs en plus (soit +3.3%).

Selon le centre de recherches conjoncturelles KOF, le marché du travail suisse est très solide avec une progression de l'emploi au cours des derniers mois plus forte que prévue. Le premier trimestre 2023 a été marqué par une augmentation considérable du nombre d'emplois, largement répartis dans les différents secteurs économiques.

7 août 2023

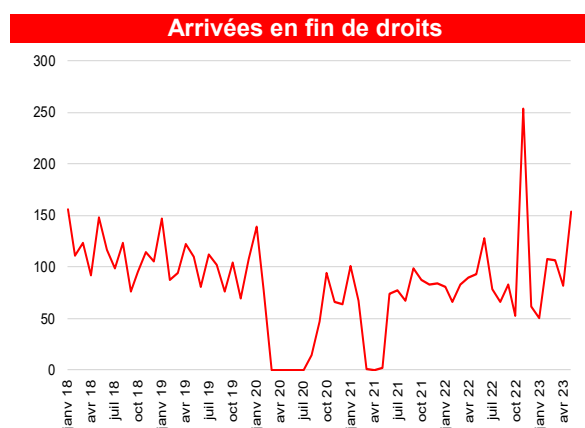
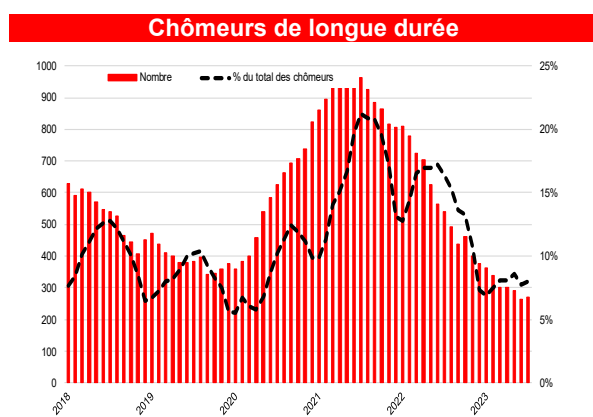
Chômage juillet 2023			
	Taux	Chômeurs	
Valais	1.9%	3'401	➔
Haut-Valais	0.7%	286	➔
Valais central	2.3%	1'566	➔
Bas-Valais	2.4%	1'549	➔



	Taux de chômage			Chômeurs		
	Juil. 2023	variation mensuelle	variation annuelle	Juil. 2023	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	1.9	0.0	-0.1	87'601	2'502	-3'873
Valais	1.9	0.0	0.0	3'401	130	108
Haut-Valais	0.7	0.1	0.2	286	11	92
Valais Central	2.3	0.1	0.0	1'566	50	-25
Bas-Valais	2.4	0.1	0.1	1'549	69	42
RAV Oberwallis	0.7	0.1	0.3	283	8	92
ORP Sierre	2.1	0.0	-0.1	487	9	-3
ORP Sion	2.4	0.1	0.0	1'081	44	-26
ORP Martigny	2.4	0.2	0.3	786	38	97
ORP Monthey-St.-Maurice	2.4	0.1	-0.2	764	31	-52

Contact

Eduard Nevistic, collaborateur scientifique à l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE), entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 73 38



Profil des chômeurs

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Juil. 2023	variation mensuelle	variation annuelle	Juil. 2023	variation mensuelle	variation annuelle
15-24 ans	413	38	18	2.5	0.2	0.1
25-49 ans	2'047	92	171	2.0	0.1	0.1
50-64 ans	936	-2	-80	1.7	0.0	-0.2
Hommes	1'807	106	141	1.9	0.1	0.2
Femmes	1'594	24	-33	2.0	0.1	0.0
Suisses	1'875	118	-14	1.4	0.1	0.0
Etrangers	1'526	12	122	3.3	0.0	0.2
Au chômage depuis 1-6 mois	2'449	55	388	-	-	-
Au chômage depuis 6-12 mois	680	66	-12	-	-	-
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	272	9	-268	-	-	-

Chômage par activités économiques

	Juillet 2023					
	Effectifs	Part en %	Variation mensuelle		Variation annuelle	
			Absolue	Relative en %	Absolue	Relative en %
Activités saisonnières						
Construction	277	8	16	6.1	-14	-4.8
Hôtellerie, restauration	427	13	-25	-5.5	74	21.0
Agriculture, sylviculture	44	1	10	29.4	3	7.3
Activités non saisonnières						
Industrie	378	11	19	5.3	10	2.7
Commerce; entretien et réparation d'automobiles	576	17	11	1.9	-5	-0.9
Transports	161	5	-13	-7.5	21	15.0
Information et communication	77	2	13	20.3	2	2.7
Activités spécialisées, scientifiques, immobilières et financière	398	12	31	8.4	38	10.6
Activités de service administratif et de soutien	170	5	9	5.6	20	13.3
Administration publique, assurances sociales et enseignement	253	7	4	1.6	-24	-8.7
Santé et action sociale	340	10	19	5.9	-30	-8.1
Activités créatives, artistiques et de spectacle	68	2	3	4.6	12	21.4
Autres professions	232	7	33	16.6	1	0.4

Taux de chômage : Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2018-2020) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 176'414 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Demandeurs d'emploi : Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et cherchant un emploi.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.